


<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 11 janvier 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 24/01/2022 Reçu en préfecture le 24/01/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220111-CC_05_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 39 Présents : 30 Suppléants : 2 Absents : 6 Pouvoir : 1 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 05/2022</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-deux</b>, le <b>11 janvier</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la grande salle de la Semine et en visioconférence, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation</b> : 05 janvier 2022</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Emmanuel GEORGES, Patrick CHAPEL, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD, Bernard THIBOUD, Philippe JACQUESON, Christian VERMELLE, Jean-Louis MAGNIN.</p> <p><b>Suppléants</b> : Alain LAMBERT représenté par Dominique REY, Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ.</p> <p><b>Pouvoir</b> : Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON.</p> <p><b>Absents</b> : Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX, Corinne GUISEPPIN, André BOUCHET.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : FINANCES – Budget principal (84400) - DM N°4 – Ouverture de crédits sur Chapitres 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections - rattachement de travaux en régie.**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération CC 63/2021 du 13 avril 2021 portant adoption du budget principal.

La Vice-présidente rappelle aux membres du conseil communautaire que les travaux d'extension de la halte-garderie de Frangy sont arrivés à leur terme, et qu'une partie d'entre eux ont été effectués en régie.

La Vice-présidente rappelle que les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. En fin d'exercice, il convient d'apurer les opérations de travaux en régie en constatant une opération non budgétaire, qui permettra d'intégrer ces travaux en section d'investissement, et ainsi de les inscrire dans l'inventaire de la CCUR.

Le Vice-présidente informe que, pour ce faire, des crédits sont à prévoir sur le chapitre 042 compte 722 qui doit être crédité de 8 620,64 € afin de permettre la réalisation de ces écritures.

Par conséquent, la Vice-présidente propose au Conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n°4 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 620.64 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 620.64 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>
D-2313 : Constructions	0.00 €	8 620.64 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 620.64 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>17 241.28 €</b>		<b>17 241.28 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ADOpte** la décision modificative n°4 du budget principal de la CC UsseS et Rhône telle que présentée,  
**AUTORISE** le comptable public à procéder aux écritures comptables nécessaires,  
**NOTIFIE** cette délibération au SGC de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie,

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
 Le Président,  
 Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*